

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 05/03/2024

585

COMPTABILISÉ

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P.50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE AF GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 05/03/2024

CHER CLIENT,

Veillez trouver ci-dessous la liste des cotisations relatives à vos contrats arrivant à échéance. Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

Europ Assistance, SA au capital de 48 123 637 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Paris 451 366 405, site 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris, n° TVA : FR 8245136640500012

Produit/Contrat	Période	Montant TTC
AUTO Contrat N° AT814342 - FQ-250-VZ IVECO GENERALI IARD - Cotisation HT : 879,95 € dont Cat.Nat. : 18,21 €, Taxes : 94,57 € Europ Assistance - Cotisation HT : 94,92 €, TVA au taux de 20,00 % : 18,98 €	Bonus : 50 % du 01/04/2024 au 31/03/2025	974,52
COMMERCE Contrat N° AM805669 - 8A 8B 10A RUE DES NA GENERALI IARD - Cotisation HT : 366,45 € dont Cat.Nat. : 14,52 €, Taxes : 38,39 €	Indice : 1152,6 du 01/04/2024 au 31/03/2025	404,84
AUTO Contrat N° AT814342 - FQ-250-VZ IVECO GENERALI IARD - Cotisation HT : -50,28 € dont Cat.Nat. : -3,34 €, Taxes : -2,76 €	Bonus : 50 % du 01/04/2024 au 31/03/2025	-53,04

Page : 1/1, En votre aimable règlement **1 326,32 EUR**

Virt Web
CAM Dne 6/3/2024

Règlement à effectuer à l'ordre ASSURANCES BENOIT

¶ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement		
A5555 DOMAINE AF GROS		
Code Classement :		
AUTO		
AT814342-0002AB	01/04/2024	974,52
COMMERCE		
AM805669-0003AB	01/04/2024	404,84
AUTO		
AT814342-0003AB	01/04/2024	-53,04
Total (Euros)		1 326,32

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.

CATASTROPHES NATURELLES : La franchise réglementairement prévue est fonction de la nature du risque : Véhicules terrestres à moteur : 380 € par véhicule ; Bien à usage d'habitation ou à usage non professionnel : 380 €, ou 1.520 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; Biens à usage professionnel : 10 % du montant des dommages pour chaque établissement, minimum 1.140 €, ou 3.050 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; pour la garantie perte d'exploitation si elle est souscrite : 3 jours ouvrés, minimum de 1.140 €. Pour les biens et véhicules à usage professionnel, si le contrat prévoit une franchise supérieure, celle-ci s'applique. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise peut doubler, tripler ou quadrupler en cas de récurrence d'événements de même nature dans les 5 dernières années. L'indemnisation intervient dans les 3 mois de la 1^{ère} de ces dates ; remise de l'état estimatif des pertes ou publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.